



Achat de maison: le structure ne correspond pas à l'acte de vente

Par **archelle**, le **31/05/2010** à **11:15**

Bonjour,

nous avons acheté une maison avec intention d'y faire agrandissement et travaux . les vendeurs (il s'agit d'une succession) connaissaient nos projets de travaux .

Or, il s'avere que nous avons acheté une maison en brique (et donc fait nos projets en tant que tel) mais la maison a certes, des poteaux en brique mais le reste de la structure est en silex . Ce n'est que lorsque nous avons commencé les travaux que nous avons pu nous en rendre compte car c'etait invisible en l'etat . L'etat des murs devoile de nombreuses fissures qui ne pouvaient etre ignorées du propriétaire.

D'où les questions suivantes :

Nous avons acheté une maison en brique et elle est en brique pour une faible partie et en silex pour la principale surface : est ce une erreur subtancielle suceptible de recours ?

s'agissant de l'etat tres fissuré des murs, que pouvons-nous faire : comme il s'agit d'une succession, les enfants des anciens proprétaires (les vendeurs) ne connaissaient pas forcément l'état des murs tandis que leurs parents ne pouvaient l'ignorer ... que pouvons nous faire dès lors ?

merci de vos réponses.

respectueusement